



Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2015

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2015/6-C/Add.1*
13 octobre 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

* Nouvelle parution pour raisons techniques

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE L'INITIATIVE REACH (2011-2015)

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

M. R. Lopes da Silva
Sous-Directeur exécutif
Département des services concernant les
opérations
Tél.: 066513-2200

M. C. Kaye
Directeur
Division de la gestion et du suivi de la
performance
Tél.: 066513-2197

Mme N. Walters
Coordonnatrice mondiale de REACH
Tél.: 066513-3596

M. C. Martino
Conseiller pour les programmes
Sous-Division de la gestion de la
performance et de l'établissement de
rapports
Tél.: 066513-3576

CONTEXTE

1. Le présent document contient la réponse de la direction, formulée par le partenariat REACH, aux recommandations issues de l'évaluation conjointe de l'initiative REACH (2011–2015). Le partenariat REACH constitue une plateforme collaborative regroupant les organismes des Nations Unies œuvrant dans le secteur de la nutrition. L'évaluation, qui examine le rôle joué par le secrétariat de REACH et les activités menées au Bangladesh, au Ghana, au Mali, au Mozambique, au Népal, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, porte sur: i) la pertinence de REACH et son bien-fondé; ii) sa performance; iii) les facteurs expliquant les résultats obtenus; et iv) la durabilité.
2. L'action de REACH répond aux priorités internationales en matière de nutrition et à celles de ses organismes partenaires. REACH a également permis de compléter le travail accompli par le mouvement Renforcer la nutrition (SUN). L'évaluation fait ressortir la fonction de facilitation et le rôle de catalyseur de REACH et les progrès réalisés, en particulier pour ce qui est des effets directs 1 et 2.
3. Les délais fixés par REACH étaient trop ambitieux et sa théorie du changement doit être remaniée. Des investissements supplémentaires pourraient contribuer à pérenniser les résultats obtenus.
4. Le partenariat REACH est d'accord avec les recommandations issues de l'évaluation, qui seront prises en compte dans le cadre de sa prochaine phase. Les mesures prévues et l'échéancier de mise en œuvre sont présentés dans le tableau ci-après.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE L'INITIATIVE REACH (2011-2015)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: La principale fonction de REACH devrait demeurer la facilitation et la coordination des interventions nutritionnelles au niveau des pays, l'accent étant particulièrement mis sur la préservation et le renforcement de sa réputation de neutralité. Deux modes d'intervention devraient être prévus, axés l'un sur la prestation de services de facilitation pluriannuels, mettant à profit l'approche suivie à ce jour, et l'autre sur des activités spécialisées de facilitation à court terme et des services connexes à l'intention des pays remplissant certains critères bien précis.</p> <p>Dans la perspective du maintien de l'appui apporté au niveau national pour renforcer la facilitation dans les pays du mouvement SUN¹, il faut être conscient que, dans certains pays, des initiatives pluriannuelles "de type REACH" pourraient être poursuivies, sous réserve d'une évaluation approfondie, tandis que dans d'autres, la contribution de REACH sera nécessairement plus limitée, des critères précis devant être définis pour garantir la faisabilité. La réputation de neutralité de REACH lui permet de servir d'intermédiaire entre différentes organisations et entités. Afin de préserver cette neutralité, il conviendrait de déterminer précisément le temps et les ressources que REACH peut consacrer à l'appui du Réseau des Nations Unies pour le mouvement SUN, et la nature de son engagement.</p>	REACH	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Un dispositif relevant de REACH, chargé d'assurer coordination et soutien, sera maintenu. REACH préservera sa neutralité et son impartialité dans le cadre du Réseau des Nations Unies pour le mouvement SUN. Les parties prenantes définiront les critères de participation des pays dans la stratégie de la deuxième phase de REACH (REACH 2.0). Les plans nationaux de mise en œuvre comporteront une évaluation des sollicitations concernant les services de REACH et des interventions menées dans les pays du mouvement SUN.</p>	Avril 2016
<p>Recommandation 2: REACH devrait élaborer une vision, des stratégies et un plan d'activité à moyen terme pour sa deuxième phase, prévue sur cinq ans pour cadrer avec la stratégie et le calendrier quinquennaux de SUN.</p>	REACH	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>REACH concevra une vision, une stratégie et un plan d'activité à moyen terme pour sa deuxième phase, qui durera cinq ans. La stratégie REACH 2.0 sera élaborée avec les parties prenantes au niveau mondial, régional et national. Elle concordera avec la stratégie et la feuille de route révisées du mouvement SUN (SUN 2.0).</p>	Avril 2016



¹ Le mouvement SUN couvre 55 pays (<http://scalingupnutrition.org/sun-countries>).

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE L'INITIATIVE REACH (2011-2015)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>risques: possibilités d'une part, car les précieuses ressources et le pouvoir de mobilisation des organismes des Nations Unies peuvent être efficacement exploités dans le cadre des interventions nutritionnelles; risques d'autre part, car il se pourrait que l'on s'écarte de ce qui fait la force de REACH et que l'on compromette sa précieuse neutralité. Pour y remédier, il faut définir clairement ce que le Réseau des Nations Unies pour le mouvement SUN peut faire et veiller à ce que cela concorde avec les priorités et le mandat de REACH.</p>			
<p>Recommandation 4: La prochaine phase de REACH et les décisions ultérieures concernant le financement d'interventions pluriannuelles au niveau des pays devraient reposer sur une réévaluation minutieuse de sa théorie du changement, qui devrait reconnaître que REACH doit jouer un rôle de facilitation et offrir des services connexes, et non assurer un appui ou une assistance technique. Cette nouvelle théorie du changement devrait définir le rôle de REACH pour ce qui est de l'exécution des activités de SUN sur le terrain et de l'appui qu'elle apporte au Réseau des Nations Unies pour le mouvement SUN. Elle devrait être largement diffusée afin de contribuer à faire mieux comprendre le rôle de REACH dans le secteur de la nutrition.</p> <p>Lors de la conception de toute future intervention pluriannuelle de REACH, il faudra mentionner explicitement et tester les hypothèses sur lesquelles elle repose, et définir les conditions à remplir pour bénéficier du soutien de REACH. L'évaluation a répertorié cinq critères présidant à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de REACH: i) la présence dans le pays depuis au moins cinq ans d'un facilitateur de REACH chevronné; ii) la réalisation de travaux préparatoires approfondis fondés sur la consultation et la mobilisation de toutes les parties; iii) l'existence de plans pour appuyer un démarrage immédiat; iv) l'engagement pris par les partenaires des Nations Unies d'allouer un financement à l'appui de l'approche adoptée par REACH; et v) le lancement de travaux préliminaires sur les moyens d'assurer la durabilité.</p>	REACH	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La stratégie REACH 2.0 prévoit qu'une théorie du changement révisée sera élaborée. Pour ce faire, REACH consultera les partenaires mondiaux, régionaux et nationaux. La version révisée de la théorie du changement concordera avec la stratégie et les feuilles de route de SUN ainsi qu'avec le cadre commun de résultats de ce mouvement.</p>	Avril 2016



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE L'INITIATIVE REACH (2011-2015)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 5: Pour étayer la nouvelle théorie du changement, REACH devrait faire réaliser une étude sur l'architecture de l'assistance technique nécessaire pour renforcer la nutrition; celle-ci devrait notamment porter sur la facilitation et recenser les domaines d'action prioritaires pour REACH, en tenant compte du travail effectué par d'autres partenaires assurant un appui technique. Il conviendrait de se référer à cette étude au moment d'élaborer le plan d'action à moyen terme de REACH et ses stratégies d'engagement pour les cinq années à venir (voir les recommandations 1 à 4).</p>	REACH	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>L'assistance technique des Nations Unies sera coordonnée dans le cadre des activités futures du Réseau des Nations Unies pour le mouvement SUN. En collaboration avec ses réseaux, le secrétariat du mouvement SUN a mené une enquête sur la rationalisation de l'assistance technique offerte aux pays adhérant au mouvement.</p> <p>REACH, en sa qualité de membre du Réseau des Nations Unies pour le mouvement SUN, compte parmi les partenaires qui apportent une assistance technique visant à renforcer la nutrition. Les partenaires se sont réunis en juin 2015 à Genève pour examiner les premières constatations issues de l'enquête, qui guideront l'élaboration du programme d'assistance technique devant figurer dans la stratégie et la feuille de route de SUN (2.0). Les résultats de l'enquête permettront également de définir les rôles et les responsabilités des prestataires de services d'assistance technique qui œuvrent à l'appui du mouvement SUN et de ses réseaux de praticiens. REACH contribuera à cet effort mondial et utilisera les produits obtenus pour façonner sa stratégie 2.0. Il s'agira notamment de favoriser la constitution de partenariats stratégiques au niveau mondial, régional et national.</p>	Avril 2016
<p>Recommandation 6: Les organismes des Nations Unies participants devraient signer un nouveau mémorandum d'accord prévoyant des dispositions plus strictes, notamment des mécanismes de prise de décisions stratégiques et de reddition de comptes au plus haut niveau, et précisant qu'ils s'engagent à contribuer au financement des activités de REACH au niveau des pays et à mieux coordonner leurs activités de planification, de mobilisation des ressources, de mise en œuvre et de plaidoyer dans le secteur de la nutrition au niveau des pays.</p> <p>À l'avenir, les mesures prises pour appuyer la coordination des interventions nutritionnelles au niveau des pays par le biais de REACH devraient être subordonnées à la manifestation publique d'une ferme volonté, à tous les niveaux des organismes des Nations Unies, de mieux coordonner l'action qu'ils mènent dans ce secteur en matière de planification, de mobilisation de ressources, de mise en œuvre et de sensibilisation. À cette fin, les engagements pris à un haut</p>	REACH/ partenaires des Nations Unies	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Une fois la nouvelle phase de REACH (2.0) en place, un nouveau mémorandum d'accord sera établi, qui comprendra des dispositions concernant spécifiquement l'obligation de rendre des comptes.</p>	Mi-2016



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION CONJOINTE DE L'INITIATIVE REACH (2011-2015)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
niveau par ces institutions devraient s'accompagner d'un engagement à collaborer sur le plan technique, ce qui supposerait une approche moins centrée sur les institutions elles-mêmes. Faute de cela, REACH pourrait perdre ses objectifs de vue, gaspiller son énergie et, au bout du compte, échouer.			
<p>Recommandation 7: REACH devrait prendre l'initiative d'étudier et de concevoir diverses options et sources de financement pour sa deuxième phase. Compte tenu du rôle plus important qui est le sien depuis peu auprès du Réseau des Nations Unies pour le mouvement SUN, elle devrait en particulier encourager les institutions membres (voir la recommandation 6), les donateurs et les pays hôtes à lui allouer des ressources financières suffisantes. Le financement assuré par les gouvernements hôtes devrait être encouragé en tant que moyen de garantir la durabilité dans les pays où un engagement pluriannuel est prévu.</p>	REACH	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Afin d'encourager l'allocation de ressources financières, des réunions seront organisées avec les donateurs, les partenaires des Nations Unies et les gouvernements. REACH s'attachera à nouer des partenariats en vue de mobiliser des ressources. REACH 2.0 prévoira une stratégie de mobilisation des ressources et des options de financement qui lui permettront de répondre aux demandes que lui adresseront les pays.</p>	Avril 2016
<p>Recommandation 8: La mise en œuvre de REACH au niveau des pays devrait continuer à être guidée par les plans nationaux de mise en œuvre et les plans annuels. Toutefois, il conviendrait de revoir les processus prévus au titre des plans nationaux de mise en œuvre, afin que toutes les parties prenantes y adhèrent et les prennent en main au maximum. Ces plans nationaux devraient également veiller à ce que les questions relatives à l'équité et à la problématique hommes-femmes soient prises en compte dans les travaux menés au niveau des pays et les activités mondiales de plaidoyer en faveur de la nutrition. Il est indispensable de s'assurer que REACH dispose des compétences spécialisées voulues en matière de problématique hommes-femmes et d'équité, de mettre en place des mesures d'incitation pour favoriser les actions nationales à cet égard dans le domaine de la nutrition, et d'assurer le suivi des progrès accomplis par rapport aux indicateurs.</p>	REACH	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les processus d'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre seront revus, afin que toutes les parties y adhèrent et les prennent en main au maximum. Dans le cadre de REACH 2.0, les mesures stratégiques relatives à la problématique hommes-femmes et à l'équité seront harmonisées avec le programme correspondant au niveau mondial. REACH encouragera l'établissement de partenariats mondiaux, régionaux et nationaux pour appuyer le programme et les mesures se rapportant à l'équité et à la problématique hommes-femmes.</p>	Avril 2016

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

REACH	Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants
SUN	Renforcer la nutrition